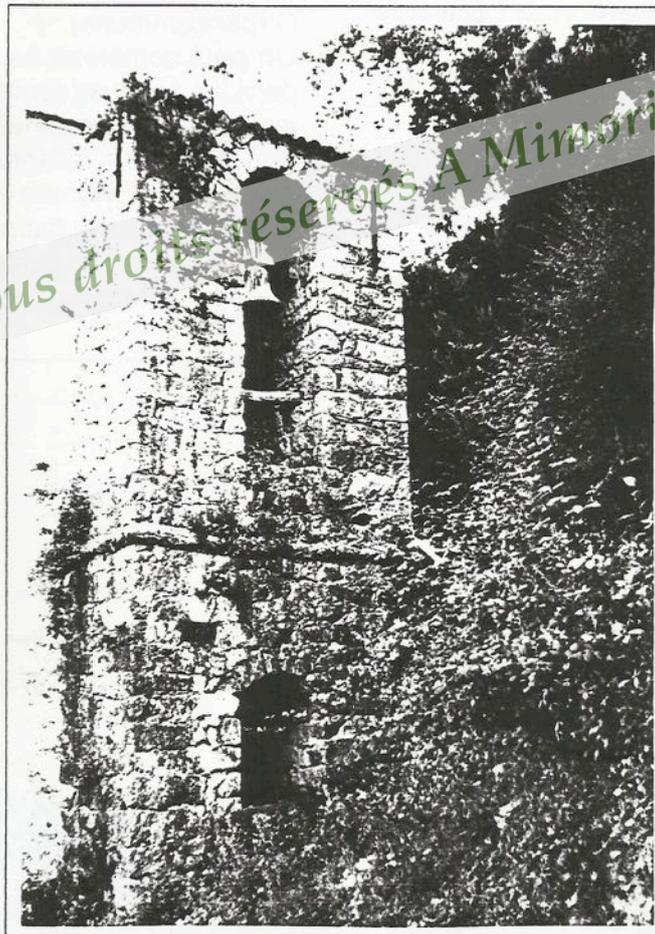


## *La vie religieuse d'une communauté villageoise*



*Arbori*

Nous sommes reconnaissants à Jean Baptiste Paoli de nous avoir confié son manuscrit. La tradition religieuse ayant été très forte en Corse, étudier l'église de son village (en fait les lieux de culte qui se sont succédés ou juxtaposés), c'est retrouver l'évolution de la communauté avec ses temps forts, ses fléchissements et aborder la monographie communale.

A côté de l'étude classique de l'église du village, on peut envisager d'autres thèmes de réflexion, par exemple :

- les confréries (existence, pouvoirs, disparitions ou persistance)
- les missions du XVIIème au XXème siècle
- l'expression de la religiosité : prières, rites, pèlerinages, fêtes...
- la place de l'Eglise dans la vie quotidienne, la pratique religieuse (chiffres de confirmations, nombre de communiant à Pâques...) le pouvoir du curé, les interdits...
- la séparation de l'Eglise et de l'Etat et les inventaires de 1906
- une piété récente : culte à l'enfant de Prague, Notre Dame de Boulogne...

A des degrés divers, selon le temps et les lieux, la religion chrétienne domine les autres croyances. En même temps que le dogme a été accepté, le peuple l'a adopté à ses propres besoins et à de traditions plus anciennes. Ainsi en est-il des dévotions à la Croix, à la Vierge, aux saints, des manifestations religieuses.

### Que consulter aux Archives Départementales ?

Voir P. Aimès et P. Lamotte, les Archives de la Corse, Ajaccio 1954.

**Avant 1790** : séries G (XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>s.) et H (de 1098 à 1788).

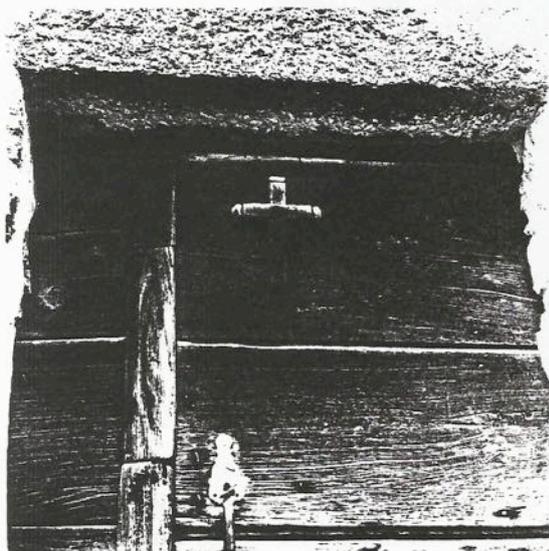
**Révolution** : séries L et Q.

**Après 1800** : série V.

Les fonds génois et les registres notariés peuvent apporter des compléments ainsi que pour le XIXème siècle la série O (par commune).

On peut compléter sa documentation dans les Archives communales (si elles existent) et diocésaines.

Pour la période récente, la richesse de l'information viendra des entretiens oraux, de la consultation d'« archives » privées : bulletins paroissiaux, images pieuses, photographies...



Ucciani



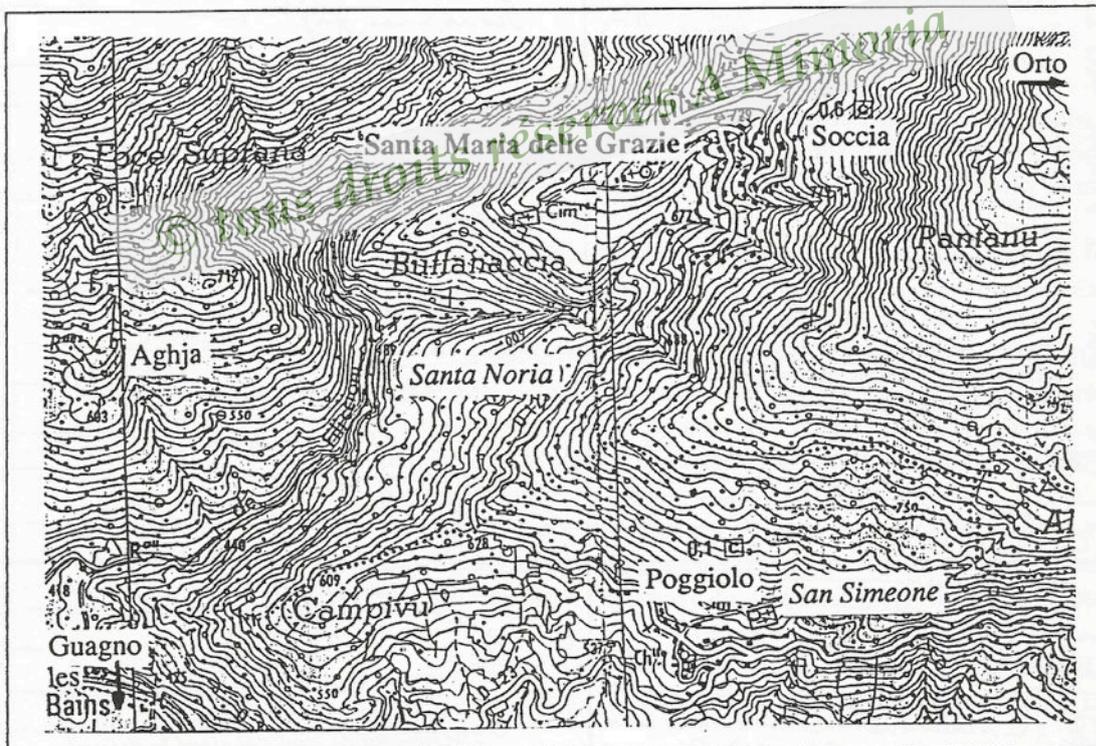
le Couvent de Vico

# SOCCIA

## SANTA MARIA DELLE GRAZIE A NOSTRA GHJESGIA

*« Tout ce qui tient aux anciens usages a toujours droit de nous intéresser. On aime à se retrouver, pour ainsi dire, parmi ceux qui nous ont précédés et à étudier le détail de leur vie civile ou domestique. C'est la raison qui attache tant de prix à ces bagatelles antiques... »*

Abbé Gaudin, Vicaire Général de l'Evêque du Nebbio  
*Voyage en Corse – 1787*



L'objet de cet écrit n'est que de présenter une reconstitution de l'histoire de notre église : « **Santa Maria delle Grazie della Soccia** » pour que sa mémoire en soit conservée et pour que ceux qui s'y intéressent trouvent quelques renseignements complémentaires.

Bien que des sources documentaires aient été recherchées et utilisées pour ce travail, celui-ci n'a aucunement la prétention de relater l'histoire du village de Soccia.

Jean Baptiste PAOLI

A la mémoire de Marie Xavière OTTAVI

Publié avec l'aide d'A Mimoria



## D'ANCIENS LIEUX DE CULTE

### SANTA NORIA

Entre les villages di « u Pighjolu » (Poggiolo) et di « A Soccia » (Soccia), en bordure de l'ancienne route de Soccia, au lieu-dit actuellement connu sous le vocable de « Santa Noria », il y avait, dit-on, un sanctuaire primitif remontant aux temps les plus anciens.

Baptistère ou première église piévane, il est indubitable que la *Ghjjesgia di Santa Noria* ait effectivement existé.

Sur le site, aujourd'hui inaccessible, il y a quelques années, il restait encore quelques rares vestiges visibles.

Aucune trace documentaire concernant cet édifice, qui aurait été élevé dès l'époque pisane (X<sup>e</sup> siècle) n'a été retrouvée et une datation ne peut être affirmée à ce jour<sub>1</sub>.

1. « Les Églises Romanes de Corse ». G. Morrachini-Mazel. Paris 1967.

2. Un peu moins d'1ha 5a de terres cultivables en seigle de 6 ans en 6 ans.

3. ADCS 1 Q 20.21.105 – Biens Nationaux.

Le lieu-dit était bien jusqu'à la Révolution française propriété de la Paroisse San Simeone. « *Le terre di Sannaria* » (sic) représentant « 3 mezzinate di terre coltivabile a secla di sei anni<sub>2</sub> », situées entre les propriétés Ottavi Anton Marco et Defranchi Anton Domenico, furent vendues aux enchères publiques comme biens nationaux en 1803 (procès-verbal de cession du 23 ventôse An XIII<sub>3</sub>).

### SAN SIMEONE NELLA PIEVE DI SORNO IN SU

Datant de la fin du Moyen-Age, l'église *San Simeone del Poggiolo* rassemblait *i pieviggiani* de la *pieve* di Sorno in sù. Là, se trouvaient les fonts baptismaux. En 1587, lors de son séjour à Vico, Mgr Nicolao Mascardi, envoyé du Pape, réunit les prêtres des *pieve* de l'Evêché de Sagone et les soumit à un examen probatoire<sub>4</sub>.

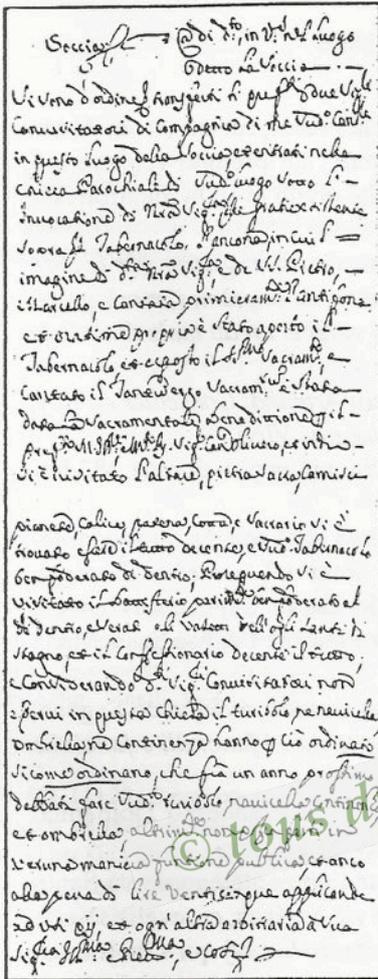
4. AD. GG1. Extraits, visite apostolique Mgr N. Mascardi. Vico 1587.

Andrea di Calvi avait alors en charge la *pieve* de Sorno in Sù. En 1636, Petre Gio. Angelo Guagno, « *vicario perpetus della chiesa di San Simeone della pieve di Sorno in Sù e curato del Poggiolo, Soccia e Orto* », établissait l'Etat de Ames de sa piévanie.

5. AD. G Etat des Ames – Evêché de Sagone. Fond religieux avant 1800.

Il dénombrait, disséminées sur le territoire, 38 familles composées de 97 « *maschi d'ogni età* » et de 93 « *femine d'ogni età* », soit **190 paroissiens**.





**UNE VISITE ÉPISCOPALE**

1713. Soccia. Le jour dit, en visite au lieu-dit la Soccia..... nous visitons l'église paroissiale du lieu connue sous le nom de Santa Maria delle Grazie.... dans le chœur se trouve la statue de la Vierge, de Saint Pierre et de Saint Marcel..... Après avoir chanté les hymnes, ouvert le tabernacle et exposé le Saint Sacrement, nous avons chanté le *Tantum ergo sacramentum* et donné la Bénédiction..... nous avons passé l'inspection de l'autel et des objets nécessaires au culte..... l'ensemble est bien tenu et le tabernacle bien capitonné..... nous avons vu le baptistère bien maçonné à l'intérieur et pourvu des huiles saintes..... le confessionnal..... considérant qu'il n'y a pas d'encensoirs, ni de dais nous avons ordonné que cette église en soit pourvue dans l'année, moyennant paiement de 25 livres par les paroissiens....  
(Visite épiscopale de Mgr Cavagnasa).

**LA PAROISSE  
SANTA MARIA DELLE GRAZIE DELLA SOCCIA**

Dès 1700<sub>1</sub>, les visiteurs successifs de la petite chapelle « *Santa Maria delle Grazie della Soccia* », la décrivent bien décorée, avec un autel bien ordonné, encadré de deux colonnes en stuc, orné de deux chandeliers et d'une croix en cuivre, pourvue d'un missel et des objets nécessaires au culte, la charpente et le toit de bardeaux refaits à neuf, munie d'une porte fermant à clé.

Le 23 juin 1718, Don Anton Carlo Orto est nommé curé de Soccia avec obligation d'ouvrir cinq registres paroissiaux<sub>2</sub> pour l'inscription des baptêmes, confirmations, mariages, sépultures et état des âmes ; d'enseigner les rudiments du catéchisme romain et de créer une confrérie.

Neuf mariages furent célébrés ce jour-là.

L'église est agrandie, pourvue de Saints, des fonts baptismaux sont installés et la cloche jusqu'alors attachée à un châtaignier transportée à la cime du toit.

En 1725, la dîme était fixée à trois *bacini* de seigle, un pain de seigle ou de châtaignes chaque dimanche matin, la valeur de 10 sous le jour de Sainte Marie et de 21 sous en septembre<sub>3</sub>.

Il y avait alors 32 feux installés à Soccia et le doyen des chefs de familles, âgé de 70 ans, était Anton Marco di Ottavio<sub>4</sub>.

Dix ans plus tard, Don Alfonso Leca, curé de Soccia, recensait 54 « feux » représentant 220 personnes<sub>4</sub>.

La séparation d'avec l'église-mère de San Simeone, dit-on, ne s'était pas faite sans heurts entre communautés, chacune voulant reprendre « sa madone » ou « son saint ».

Durant la majeure partie du XVIIIème siècle, particulièrement agitée sur la plan politique, des instructions précises furent régulièrement adressées par lettres-circulaires aux « *Priori nelle parte di là da monti* » émanant des évêques du diocèse, relatives à la grande liberté des mœurs et à la pratique religieuse qui semble s'être maintenue à Soccia.

On note durant cette période, au plan religieux concernant Soccia : l'ordination<sub>5</sub>, en 1746, de Don Gio Defranchi, à l'occasion du *jasile* de Mgr A. Matteo De Angelis, vicaire apostolique et Cap. Corsin ; et un écrit, en 1755, de Mgr Massoni, de Calenzana, évêque de Sagone, convoquant un synode diocésain pour rappeler à leurs devoirs essentiels d'ecclésiastiques les curés des *pieve* dont Domenico Pinelli, *rettore della Soccia*, adversaire de Paoli.

1. AD. 5 G 4.1. Fonds religieux avant 1800. « *Atti di visita* » 1567/1753.  
2. Non retrouvés.  
3. AD. 5G 4.1 Fonds religieux avant 1800. Visites pastorales. 1567/1753.  
4. AD. série G. Evêché de Sagone. *Eat des Ames*.  
5. 5 G1. 3.5. *Législation. Evêché de Sagone. Législation 1509/1790.*

## LA PAROISSE DE SOCCIA de 1769 à 1836

1. AD. 7 G 236. Nommé *Rettore della Soccia* en 1766.

Dès le ralliement de la Corse à la France, fut ouvert par Anton Matteo Massini, *Rettore della Soccia*<sub>1</sub>, un premier registre paroissial *côté et paraphé* par l'autorité civile avec la mention suivante en première page :

« *Ce registre est ouvert, pour servir à enregistrer par le curé de la paroisse « de la Soccia », les actes de baptêmes, mariages et sépultures, à compter d'aujourd'hui vingt et un du mois d'avril de l'année mille sept cent soixante dix ».*

2. AD. 2 E 465. *Registre paroissial Soccia 1770/1795.*

Signé par nous : *Guillaume Louis Armand, Conseiller du Roy, Juge royal subdélégué de l'Intendance de Vico*<sub>2</sub>.

3. *Dénombrement de la population et du cheptel insulaire par communautés. 1770 (AN) en microfilm aux AD.*

A cette date, il y avait à Soccia une population de **283 habitants**<sub>3</sub>.

Certains événements marquants sont relatés de façon détaillée : la visite, en 1778 de Mgr Remus Leonardus Pieraggi, archidiacre et vicaire général du diocèse de Sagone qui installa l'abbé Gio. Simone Defranchi, comme curé de l'église Santa Maria delle Grazie,

4. AD 7 G 182.  
*Ordinations ecclésiastiques.*

celle, en 1781, de Mgr Matteo Guasco, évêque de Sagone, qui donna la « *sagra confirmazione per tutti i fanciulli e fanciulle di do paese...* »<sub>4</sub>,

la mort accidentelle, en 1789, de Francesco Domenico Antonini, tombé d'un châtaignier, un 20 octobre,

5. AD 2 E 465. *Registres paroissiaux. de Soccia 1770/1795.*

le drame survenu en 1794, que l'on conte encore où Santo Mainetti et dix femmes passèrent de vie à trépas, ensevelis sous le plancher de la maison d'Anton Francesco Ottavj qui s'était brusquement écroulé, alors qu'elles récitaient le chapelet, au chevet de la fille de la maison, morte ce jour-là, 2 novembre<sub>5</sub>. Il y avait Maria Francesca femme d'Anton Francesco Ottavj, Lunetta sa fille, Flaminia et Agata Maria fille de Francesco Domenico Defranchi, Maria fille d'Anton Pietri, Maddelena fille de Padi Antonio Colonna, Antonia épouse d'Anton Domenico Ottavj, Maria veuve de Patrizio Patrizii et la petite Paola fille de Giov. Colonna âgée de dix ans. Elles furent enterrées dans l'*arca*, caveau collectif, où des emplacements distincts étaient délimités pour les hommes, les femmes et les enfants.

6. *Registre paroissial 1801/1819. Soccia.*

L'aménagement d'un cimetière communal au lieu-dit « *Le Tarriccie* » ne date que de 1812. Il fut « inauguré » si l'on peut dire par Padi Antonio Colonna<sub>6</sub>.

7. AD 1 E 44. *Assises de la pieve de Sorru in Sù.*

Entre 1773, eurent lieu dans l'église paroissiale même, les premières élections connues de podestat et de pères du commun. Etaient électeurs les 48 chefs de famille âgés de plus de 25 ans, convoqués, le jeudi 5 août à 8 heures du matin, au son de cloche de l'église<sub>7</sub>.

1. Plan Terrier. Vol. 10. 1785.

2. Situé de l'autre côté de la rivière Fillicione qui coule en contrebas du village

3. D'après le *Rapport du subdélégué pour la province de Vico sur l'état de l'enseignement*, transcrit par J.F. Pattachini. Pinelli. 1899.

4. AD. 1 Q 20. Biens nationaux. Déclarations de revenus établie le 26 août 1790 par Gio. Simone Defranchi ayant eu en charge les âmes de Soccia avec le titre de Pievan.

5. AD. 5 V 32. *Culte*.

En 1785, « les juges de la communauté de Soccia et ceux des communautés limitrophes (Corte, Orto, Poggiolo, Letie mirent d'accord sur les limites de la commune » que l'on doit ainsi regarder comme incontestables ».

Il y avait alors à Soccia, **327 individus** dont 170 du genre masculin et 157 du genre féminin et un petit hameau situé à Aghja<sub>2</sub>, composé de quatre familles dont les noms ne sont pas précisés.

En 1783, l'école ouverte par l'abbé Gio. Simone Defranchi, curé doyen, recevait, du 1er novembre à la fin du mois de juin, quatre élèves, ses parents, auxquels il enseignait gratuitement la philosophie et la théologie morale, de plus, le jeune abbé Ottavj Giovansilio, un des élèves de théologie du pievan, faisait classe, comme adjoint, à trois parents auxquels il enseignait la grammaire latine et à onze autres enfants du village auxquels il enseignait la lecture et l'écriture... le taux de la rétribution était laissé à la discrétion des parents, mais ordinairement, il était fixé à 24 sous de France pour les « grammaticanti », à 16 sous pour ceux du cours moyen et à 12 sous pour les commençants (rapport établi le 12 mai 1783 par Ottavj Gio. Santo, Podestat<sub>3</sub>).

La dîme était fixée par feu à deux pains chaque dimanche, trois barchi de seigle par an, deux sous pour les Fêtes de Noël, Jour de l'An et Epiphanie, huit sous le premier dimanche d'octobre, trente livres par sépulture (trois livres pour un enfant...), des offrandes étaient faites pour la bénédiction du troupeau à l'église et pour la bénédiction des maisons...<sub>4</sub>.

L'Église était propriétaire au moment de la Révolution de dix châtaigniers à Umbriccia, cinq à Aghja, un à la fontaine de la Posta, dix à la Foata ainsi que des terre di Testaggio<sub>5</sub>.

En 1790, la population était de **416 paroissiens**, « la maggior parte lavoratori di terra, una parte pastori... », (la plus grande partie cultivateurs, une partie bergers...)

cadere per la Cavia di pod: sopra il sigl. Teodoro Soli e per quella di S.  
di Comune sopra il sigl. Francesco Antonio Colonna l'assemblea l'approva  
mati e nominati per esercitare le funzioni, ed anno prestato in nostra presen  
za giuramento in simil tena richiesto, e concesso, e anno sotto scritto con noi  
come pure tutti i deliberanti, sic tenno scrivere, e quelli che fanno scrivere  
fanno come Antonio Contesani Podestato Colonna  
e Lodovico Soli. Santo Mainetti Ten. Gio. Matteo Ma  
inetti Matteo + Martino De Franchi + Selegio + Gio. Simone de  
Franchi + Maestro Franco + Pietro Antonio + Pietro Lietti + Gio.  
v. Stefano + Mar Margelo + Mainetto + Salvatore + Giovanni

1783. Election d'un podestat et d'un père du Commun de la Communauté de la Soccia dans l'église de S. Maria delle Grazie. Les signatures

## LE CONSEIL DE FABRIQUE

A la suite du concordat conclu en 1801 entre Bonaparte et le Pape Pie VII et selon le vœu exprimé par le décret impérial du 30 septembre 1807... « l'Église était régie en tout ce qui touche ses intérêts matériels par un Conseil de Fabrique... elle avait des ressources propres et spéciales après épuisement desquelles elle pourrait avoir recours au besoin à l'Administration Municipale... »

En application de ce texte, le ministère du Culte enjoignait les autorités locales à mettre en place, le plus promptement possible, des conseils de fabrique dans chaque paroisse.

Le Préfet du département du Liamone nommait, pour remplir ces fonctions à Soccia, Venerio Ottavj et Antonio Colonna<sub>1</sub>.

Composée de Pietro Antonini, Giuseppe et Santo Mainetti, Simone Ottavj, Anton Defranchi, la Fabrique de Soccia ne manquait pas de solliciter, dès sa constitution, une aide financière auprès de la municipalité, afin d'effectuer des travaux de première urgence dans l'église et son presbytère, situé au lieu-dit « Brignone » qui en avaient bien besoin.

La commune se trouvait hors d'état, de pourvoir aux dépenses envisagées. Les deux maîtres, maçon et charpentier, Dumenico Ottavj dit « Murinu » et Guidice Ottavj évaluaient à 1950 francs les montants des réparations exigées pour le toit, l'intérieur et le maître autel et à 1750 francs la reconstruction du presbytère inhabité depuis plus de trente ans<sub>2</sub>.

« La Vierge de Grâce, cure en médiocre état, toit, chœur, pavement à réparer, prix de réparation 2000 F, revenus de la commune 200 F, secours octroyé 300 F » concluait le Préfet<sub>3</sub>.

Il devenait cependant nécessaire d'envisager l'agrandissement d'une église bien trop petite pour accueillir une population qui s'accroissait de façon « prodigieuse » surtout, depuis l'ouverture d'un canal conduisant l'eau de Camputile au village, dont le tracé avait été réalisé, non sans fatigues extrêmes, par le curé Defranchi<sub>4</sub>. On recensait en 1836 à Soccia **624 habitants**.

(1) 5 V1. Etat de nomination des «Massarie» : marguilliers, commissaires aux comptes. 1810.

2. AD. 4 V 6.

3. AD. 4 V 21. Culte. Bâtiments paroissiaux. Constructions, reconstructions, réparations.

4. AD. Série O. Droits communaux. Divers Soccia.

16	Pour le toit et pour la charpente		
17	Pour le portail principal de l'église		
18	Pour les deux portes latérales de l'église		
19	Pour faire le toit et pour la couverture de l'église		
20	Travaux pour le toit de la dite église fort-gros	6	56" chaque un
21	Transport des dix travis	200	50" chaque un
22	Manœuvre de la dite église		
23	Pierres pour les Corniches de la longueur de 75 centimètres =		
...	hauteur 110 centimètres de la largeur de 16 centimètres	100	90 centimètres chaque une
24	Leur et taillades pour tailler les susdites pierres	500	1,5 centimètres de largeur
25	Indemnité du Maître maçon et de la force		
26	Total des frais ci-dessus		

antomarina ottavj maestro muratore  
di Soccia



26 juillet 1838 :  
devis estimatif fait par  
Ottavj Antoine Marie.

## LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SOCCIA

1. R.P. *Registre paroissial Soccia* 1836.1860.
2. A.D. 4 V 21. *Bâtiments paroissiaux* 1825-1901.
3. A.D. Série O. *Droits communaux. Divers. Soccia.*
4. Anecdote racontée par M. Dominique Ottavi.
5. A.D. 4 V 7. *Eglises et presbytères. Renseignements statistiques.*
6. A.D. H V 21. *Soccia. 1825-1902.*
7. Récit recueilli auprès de M. Dominique Ottavi.

En 1836, Mgr Santo Raffele Casanelli d'Istria, de Vico, sacré Évêque de Corse en 1833, installa dans ses fonctions de curé à Soccia Pietro Antonio Antonini.

Il confirma à l'occasion de sa visite épiscopale 177 paroissiens<sub>1</sub> et apporta tous ses encouragements à la reconstruction de l'église pour laquelle les habitants avaient déjà fabriqué avec l'argile produite à Penta Rossa et exploitée à Aghja 16000 briques et travaillaient par corvées à la taille des pierres et au transport des matériaux<sub>2</sub>.

Sur devis estimatif fait par Antoine Marie Ottavj, maître-maçon, s'élevant à 19806 F<sub>3</sub>, une somme de 3000 F réunie par le Conseil de Fabrique avait été dépensée à cet effet. Les ressources totalement épuisées, il sollicitait auprès du Préfet une aide de l'État.

Ce «secours» lui fut maigrement octroyé au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui durèrent plusieurs années.

Les travaux de démolition de l'ancienne église débutèrent en 1837. On raconte que, devant l'hésitation craintive marquée par les ouvriers, ce fut le curé lui-même «Padre Simone» qui prit un *zappone* et donna le premier coup de pioche<sub>4</sub>.

Dans les rapports de surveillance établis par « l'agent voyer en chef, chargé des chemins vicinaux » on lit les appréciations laconiques portées par ce fonctionnaire concernant l'état d'avancement des travaux : *On a peu travaillé... On a mal travaillé... On a passablement travaillé...*

Ces constatations valurent l'octroi de «secours» variant de 200 F à 300 F, accordés par le Ministre du Culte, qui ne pouvaient être employés «*en aucun cas*» pour des aménagements intérieurs, ou pour l'achat de cloches, vases sacrés ou ornements.

Supervisés par M. Cotin, architecte du département, les travaux furent conduits par les maîtres-maçons Charles Marie Carli et Antoine Marie Ottavj<sub>5</sub>.

L'édifice fut terminé au mois d'août 1846, mais le crépi extérieur, le pavement, l'aménagement du chœur et la construction de la sacristie ne furent réalisés qu'en 1853 par le maître-maçon Dominique Ottavj dit « Pianellu<sub>6</sub> ».

La place de l'église fut agrandie et le clocher dont le soubassement provient de l'ancienne église fut surélevé en 1857 et ses cloches installées. Une des trois cloches, fêlée, fut remplacée vers 1899. Elle fut fondue sur place et le moule fabriqué par des «campanari» venus d'Italie dans un jardin que l'on nomme depuis «Chiosu a a campana».

« La communauté n'avait plus d'autres ressources à offrir que la piété des fidèles ».

Riporta i Crispi in ordine numerico		P. C.
1. Copia dell'atto di vendita	.....	820
2. Copia dell'atto di vendita	.....	80
3. Riparazioni del sacristia	.....	365
4. Pavimento dell'altare e della sacristia	.....	597 - 50
5. Muretti delle balustrate	.....	15
6. Costruzione di un muro della sacristia	.....	228
7. Porti della sacristia	.....	14
8. Volti della sacristia	.....	21 - 50
9. Crispi del muro e della volta, 2 da 25	.....	
10. Porti della sacristia	.....	42
11. Crispi della sacristia	.....	40
12. Depositi imprime	.....	20
Totale 2404		

Ottavj Simone  
 in presenza di  
 2. La signorina Franca, 2. m. Ottavj, 3. m. p.  
 2. m. p., del 14 Settembre 1853, alla Marina del  
 Comune di Soccia



Devis du 14 décembre 1853

«Aujourd'hui, premier octobre 1843, avec comme il se doit, l'autorisation de l'illustrissime Mgr Santo Raffele Istria Casanelli de Vico, Evêque d'Ajaccio, la construction de cette église étant terminée, elle a été par moi soussigné bénie solennellement, dans les formes prescrites».

Chamoine Antonini. Curé

Oggi primo ottobre mille ottocento quarantatré ed dovuto permesso dell'illustrissimo monsignor Santo Raffaele Istria Casanelli di Vico vescovo d'ajaccio essendo stata terminata questa chiesa fui da me infrascritto benedetto solennemente nelle dovute forme.

Antonini Canonico Curato

Nota. In detto giorno cade la festa di S. Rosaire, e per tanto si fu cantata la prima messa solennita.

Antonini Cano. Curato

1. Registre paroissial 1836-1860.

C'est le 1er octobre 1843 qu'avec la permission de Mgr Casanelli d'Istria, Evêque d'Ajaccio, l'église encore en chantier fut consacrée par le chamoine Antonini, curé de la paroisse. La première messe y fut chantée ce jour-là, fête du Saint Rosaire.

Longue de 26 mètres et large de 13 mètres « la hauteur en proportion », elle se présente sous la forme d'une croix dont le chœur constitue la tête et deux grandes chapelles latérales, les bras. La nef unique est flanquée de six chapelles, trois de chaque côté.

Lors de sa consécration seules étaient réalisées les peintures du chœur, de la voûte et des deux grandes chapelles où l'on remarque celles représentant les trois personnes divines et les quatre évangélistes.

Ce décor intérieur est l'œuvre d'un certain Noël Coppolani de Marignana dit « u piturellu » qui travailla pour de nombreuses églises et même pour la cathédrale d'Ajaccio.

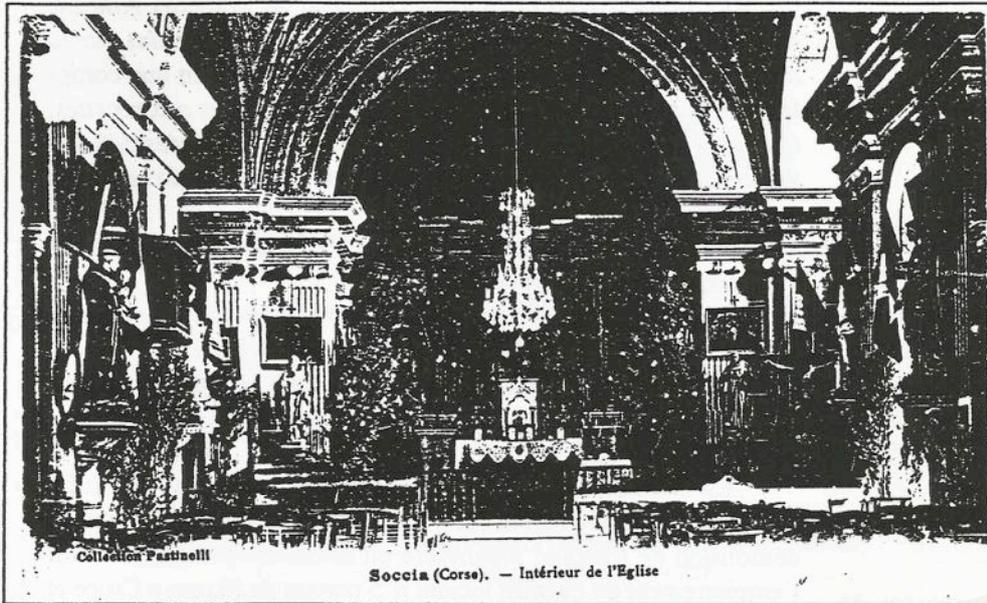
Derrière le maître-autel, encadré de deux doubles colonnes en stuc dont une torsadée, on remarque le grand tableau du retable représentant la Vierge et l'Enfant, qui fut offert par Dominique Antoine Ottavj, dit « Maccione » membre du Conseil de Fabrique.

Au dessus de la porte de la sacristie se trouve un tryptique peint sur bois que l'on date du XV<sup>ème</sup> siècle et qui pourrait être l'œuvre d'un artiste corse, des ateliers de peinture sur bois ayant existé en Corse à cette époque.

La tête du Christ intitulée « Flagellation » qui lui fait face dans le chœur est l'œuvre de Henriette Ottavy épouse de Dominique Ottavy, à qui l'on doit également « le Christ en croix » placé au-dessus de la porte d'entrée latérale (œuvres réalisées vers 1937).

La grande chapelle latérale droite constituait le chœur de la première église. Dans une niche se trouve la statue de la Vierge que l'on porte en procession à travers le village illuminé, le 15 août.

2. Soccia - Église paroissiale Ste Marie. Triptyque sur bois (1 x 1,09) : la Vierge à l'enfant entre Saint Marcel et Saint Pierre (fin du XV<sup>ème</sup> siècle; classé en 1957). G. Moracchini, D. Carrington, Trésors ouliés des églises de Corse, 1959.



Soccia (Corse). — Intérieur de l'Église

Soccia (Corse) — Intérieur de l'Église  
Carte postale (collection Pastinelli)

Chapitre 1<sup>er</sup> Inventaire des objets religieux

N <sup>o</sup>	Description	Montant
1	3 chaises (bois sculpté)	1500
2	1 tableau s. l. St-Jean (don Ottavj)	100
3	1 tableau Baptême du Christ (don Fesch)	100
4	1 tableau St-Jean (don Ottavj)	50
5	1 tableau St-Jean (don Ottavj)	50
6	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	110
7	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	70
8	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	80
9	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	60
10	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	60
11	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	45
12	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	50
13	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	60
14	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	30
15	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	30
16	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	40
17	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	40
18	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	5
19	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	50
20	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	30
21	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	30
22	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	45
23	1 statue s. l. St-Jean (don Ottavj)	45
Total		2350

Les objets religieux en 1906

Au-dessus de l'autel, Notre Dame Rosaire, Vierge dorée qui fut acquise par souscription avant 1900. La « Tête du Christ », peinture se trouvant placée dans cette chapelle, est l'œuvre de notre concitoyenne Marcelle Rutily.

Dans la grande chapelle latérale gauche, dédié à Saint Jean Baptiste, se trouve un tableau de dimensions respectables représentant le « Baptême du Christ » qui est un don Fesch.

La statue de Saint Jean Baptiste placée sur l'autel fut offerte par l'abbé Noël Ottavj, diacre et abbé à Soccia, nommé curé de Campitello en 1890. Les quatorze tableaux du chemin de croix représentant la montée au Golgotha et la mise en croix furent offerts par un Mainetti.

Il y a lieu enfin d'attirer l'attention sur le baptistère placé à gauche de l'entrée qui présente un certain talent artistique et qui se trouvait déjà dans l'ancienne église (don Ottavj Antoine François).

En 1906, à la suite de la parution de la loi dite de Séparation de l'Église et de l'État, les biens de l'église furent placés sous séquestre.

La population hostile, rassemblée devant l'église, s'opposa à l'entrée du percepteur de Vico chargé de l'inventaire qui dut avoir recours à la gendarmerie pour l'exécution de ses contraintes.

Il put procéder tant bien que mal à l'inventaire descriptif des biens de la Fabrique de Soccia, en présence de son président Pierre Antoine Mainetti et d'un de ses membres Antoine Dominique Ottavi, forgeron.

Le conseil était également composé de François Antoine Antonini, Jean Baptiste Paoli et Franco Poli. « *Contraint par la nécessité des temps* », il arrêtait ses comptes et rendait une comptabilité « *en équilibre* ». « *Les dépenses étant égales aux recettes, toutes les opérations de l'exercice 1906 étaient déclarées définitivement closes et sinon pour toujours, du moins jusqu'à de meilleurs temps* ».

1. A.D. 4 V 7.

Il y avait à Soccia 167 ménages et **699 personnes** « présentes et résidentes » à cette époque<sub>1</sub>.

Dès 1907 le conseil municipal réuni en séance extraordinaire donnait jouissance de l'église et de tous les meubles la garnissant à son curé Paul François Poli et passait contrat à cet effet avec celui-ci pour une période de dix huit années.

2. Renseignement fourni par M. Dominique Ottavi.

La main levée des biens saisis fut prononcée en 1912. Ils furent attribués à la commune : 15 m<sup>3</sup> de pierres, provenant de la démolition de l'ancien presbytère en ruines furent utilisés pour l'empierrement du chemin vicinal n°5 partant de Piazza a Croce et conduisant à l'église<sub>2</sub>.

Une page d'histoire était tournée.

## Principaux desservants de Socia et curés titulaires

	Dates repères	Noms	
1. L'évêché de Sagone datait du Haut. Moyen-Âge. Il s'étendait de la Balagne à la Cinarca. Il y avait de nombreux chanoines, Pievani et autre prêtres répartis sur l'ensemble du territoire épiscopal. A l'époque, le siège de l'Évêché avait été transféré de Vico à Calvi.	1587	Andrea de Calvi <sub>1</sub>	
	1636	Prete Gio Guagno <sub>2</sub>	
	1702	Angelo Mateo Leca <sub>3</sub>	
	1715	Don Anton Carlo Orto <sub>4</sub>	
	1746	Domenico Pietro	
	1750	Domenico Pinelli	
	1766	Anton Matteo Masini <sup>Simi</sup>	
	1778	Gio Simone Defranchi	
	2 - « <i>Vicaire perpétuel</i> » de San Simeone et curé de Poggiolo, Soccia et Orto.	1821	Don Francesco Antonio Pinelli et Giuseppe Maria Antonini
		1836	Pietro Antonio Antonini
3 - « <i>Sacerdoce</i> » premier desservant « résident » qui créa la première école où il y avait 8 ou 9 élèves (AD 5G 2/1 <i>Correspondance</i> 1618/1720).	1854	Anton Francesco de Rocca Serra	
	1856	Jacob Alphonse Peretti	
	1859	Joseph Marie Bartoli	
	1879	Jean Leca	
4 - « <i>Rettore</i> » ou « <i>Curato</i> » titulaire du poste.	1890	François Drimaracci	
	1893	Paul François Poli	
	1917	Jean François Bonifaci	
	1928	Ange Mathieu Pastinelli	
	1955	Milleliri Gabrières (OM) Estève (OM)	

## Un épisode douloureux : la séparation de l'Église et de l'État

La loi de 1905 fut mal acceptée dans les villages où le sentiment religieux était resté très fort. L'exemple de Soccia est éloquent : le Conseil de Fabrique après avoir recensé les biens de l'Église élève une vive protestation :

Et avant de se séparer en vertu de la loi dite de séparation, les membres du conseil de fabrique de Soccia, sentant le besoin et se font un devoir de protester hautement contre une loi qui leur enlève l'administration temporaire d'une Église qu'ils ne doivent ni à l'État, ni au Département, ni à la Commune. Ils l'ont construite et ornée, grâce à un travail opiniâtre, à des libéralités et à des sacrifices sans bornes. Et ils ne veulent étranger que leur Église les en précher de travail pour la plus grande gloire de Dieu, alors qu'ils ne troublent en aucune façon l'ordre public et observent religieusement les lois de la justice et de la morale.

On va jusqu'à leur déposséder des biens qu'ils détournent de bienfaiteurs exigeants et

généreux, mais ils entendent que les dons faits à leur Église, sans être l'objet d'une donation et d'une acceptation en bonne et due forme, ne puissent être soumis à aucun séquestre, ni enlevés par aucun ordre, si ce n'est par la volonté du donateur ou de ceux qui ont mission de diriger et de gouverner l'Église.

Ad sempiternam Dei gloriam.

Le jour d'hui, 11 décembre 1906.

Les membres du Conseil de Fabrique de Soccia.

*J. J. Poli* *Ottavio J. Poli*  
*Antonio Poli*

L'Église... Ils l'ont construite et ornée grâce à un travail opiniâtre, à des libéralités et à des sacrifices sans bornes...

( Soccia, série O).

A Ajaccio, l'application de la loi de 1905 donna lieu à des manifestations que la mémoire nous transmet sur le mode héroïco-comique.

«A Cristu in collu !» Jésus dans les bras

*C'était l'année de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce jour-là, Ajaccio était en émoi, car on devait, au nom de la loi, expulser l'évêque et sans doute des congrégations religieuses de leurs résidences. Les fidèles avaient décidé d'être présents, pour escorter l'évêque – en fait pour le ramener – au vieux palais épiscopal de la rue Bonaparte.*

*Les religieuses de Saint Joseph (qui à cette époque-là durent transférer leur couvent et leur pensionnat d'Ajaccio à Bordighera) avaient pour la circonstance convoqué leurs anciens élèves, dont ma grand-mère faisait partie.*

*Tout le monde est rassemblé au parloir. L'instant est venu de partir. On pleure. C'est comme un jour d'enterrement, au moment où il faut quitter la maison. Grand-mère, elle, ne se résigne pas. Elle refoule ses larmes, se mord les lèvres, regarde autour d'elle, cherchant quelque chose à faire. Tout à coup, elle empoigne le grand crucifix du parloir, le décroche et entonne :*

«Nous voulons Dieu. Vierge Marie,  
Prête l'oreille à nos accents.»

*La foule lui emboîte le pas. Un cortège s'organise et, quittant la rue Sœur Alphonse, longeant la Cathédrale, la place du Diamant, monte le cours Grandval...*

«Bénis, ô tendre Mère  
Ce cri de notre foi :

Nous voulons Dieu, c'est notre Père.

Nous voulons Dieu, c'est notre Roi.

«Nous voulons, dans nos écoles...» etc....

*Aux accents «martiaux» du cantique, ce n'est plus un cortège de deuil, c'est une procession, un triomphe. Sous les yeux de la foule, sous les yeux des forces de police (et au grand soulagement de tous, j'imagine) l'évêque aura quitté dignement le bel hôtel du cours Grandval appelé encore parfois, aujourd'hui, «l'Ancien Evêché».*

*Le lendemain, les journaux relatent l'événement et parlent du rôle qu'y a tenu «une dame appartenant à une famille honorablement connue de la ville...»*

*On a dû en famille commenter la chose plus d'une fois. Notre grand-oncle l'Abbé, non sans une secrète fierté, taquinait alors grand-mère par ce reproche : «Seti andata pa i carrughji à Cristu in collu ! »*

*– Parfaitement ! répliquait grand-mère. J'ai bien fait ! »*

*C'était, dans son genre, une «pasionaria».*

*Aujourd'hui elle aurait brandi un calicot dans les «manif».*

Marie-Rose COLONNA DE CINARCA

**Association A MIMORIA**  
**Atelier de recherches sur l'histoire locale.**  
**Archives Départementales de la Corse du Sud**  
**Les Salines – 20 000 Ajaccio**